

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 21/05/2025
Procès-verbal n° 29
Par consultation électronique

Président M. Éric MAIOROFF
Présents MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL, Philippe GUILBAULT et Jean-Louis OLIVIER

Approbation du PV n°28 sans modification

Attention, en raison d'un problème informatique les classements sur le site internet ne font pas apparaître les points pour les équipes n'ayant pas joué contre l'équipe qui est forfait général dans les dernières journées.

DATE A RETENIR

- Dimanche 1^{er} juin : Tour préliminaire du trophée des champions
- Samedi 14 juin : Finale du trophée des champions
- Samedi 21 juin et dimanche 22 juin : Finales des Coupes et Challenges

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 28922557 : Moncontour (1) – La Pallu (2) en poule A du 02/02/25 remis le 20/04/25 et à nouveau remis le 11/05/25

Réserve

La commission homologue la décision de la Commission Litiges et Contentieux du 14/05/25 (PV n°35) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 1 à 2 en faveur de La Pallu (2).

Dossier classé

FORFAIT

Match n° 28922952 : Valence en Poitou FC (1) – As Poitiers 86 (1) du 18/05/2025 en poule E

1^{er} forfait de l'équipe de As Poitiers 86 (1) (sans déplacement).

Amende de 45€ au club de As Poitiers 86.

DÉPARTEMENTAL 5

FORFAIT

Match n° 28956125 : Ingrandes (2) - St Christophe (2) en poule B du 18/05/25

3^{ème} forfait de l'équipe de St Christophe (2) (sans déplacement).

Amende de 35€ au club de St Christophe.

Match n° 28956307 : Pouille Terce (1) – Jardres (2) en poule D du 18/05/25

3^{ème} forfait de l'équipe de Jardres (2) (sans déplacement).

Amende de 35€ au club de Jardres.

Match n° 28956578 : Availles Limouzine.Pressac (2) – Montmorillon (4) en poule G du 18/05/25

1^{er} forfait de l'équipe de Montmorillon (4) (sans déplacement).

Amende de 35€ au club de Montmorillon.

TRANSMISSION TARDIVES FEUILLE DE MATCH

Amende de 27€

Match n°28923040 : Beaumont St Cyr (4) – Cissé (1) en D4 poule F du 18/05/25

Match n°29167214 : La Pallu (3) - Colombiers (2) en D5 poule B du 18/05/25

Match n°28956487 : Poitiers 3 Cités (3) - Lavoux Liniers (1) en D5 poule F du 18/05/25

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président, Eric Maïoroff.

Le Secrétaire, Grégory Bouchet